

## DÉCISION

**Le trésorier de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu le code de commerce et notamment l'article R. 711-13,
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,
- Vu les procès-verbaux d'élection des trésoriers départementaux et des trésoriers départementaux adjoints des CCI départementales d'Île-de-France,

### Décide :

- de donner délégation de signature pour les actes d'exécution des opérations de recettes quel que soit leur montant et de dépenses d'un montant inférieur à 250.000 €, hors les dépenses obligatoires mentionnées à l'article A. 712-31 du code de commerce pour lesquelles il n'y a pas de limitation,
- aux trésoriers départementaux de CCID et en cas d'absence et d'empêchement aux trésoriers départementaux adjoints, chacun pour ce qui concerne la CCI départementale dont ils sont membres, à savoir :
  - Patrice BERGEN, trésorier départemental et en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier Yasmina GALLE, trésorière départementale adjointe en ce qui concerne la chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris ;
  - Patrick BERNHEIM, trésorier départemental et en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier Laure DUQUESNE, trésorière départementale adjointe en ce qui concerne la chambre de commerce et d'industrie départementale de Versailles - Yvelines ;
  - Patrice PUYPEROUX, trésorier départemental et en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier Edwige BECKER, trésorière départementale adjointe en ce qui concerne la chambre de commerce et d'industrie départementale des Hauts-de-Seine ;
  - Marie-Pierre CALVAYRAC, trésorière départementale et en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier Marie-Christine DURAND, trésorière départementale adjointe en ce qui concerne la chambre de commerce et d'industrie départementale de la Seine-Saint-Denis ;
  - Agnès PARMENTIER, trésorière départementale et en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier Pascale MOORTGAT, trésorière départementale adjointe en ce qui concerne la chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne ;
  - Hervé LEROY, trésorier départemental et en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier Myriam RANGAN, trésorière départementale adjointe en ce qui concerne la chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-d'Oise ;

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le 14 mars 2017



Bruno DIDIER